

L'écho du village

Bulletin municipal d'information de la commune d'Autricourt

N° 7 – Février 2017

SERVICES PRATIQUES

● Secrétariat de mairie

☎ 03 80 93 73 03

Horaires d'ouverture :

- mardi : 14h-19h

● Agence postale communale

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

● Point lecture et point Internet

Horaires d'ouverture :

- mardi : 09h30-11h30 et 14h-19h

- jeudi : 09h30-11h30

- samedi : 11h-12h

INFORMATION AUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, une certaine correspondance se fait entre les habitants ayant donné leur adresse mail et le Maire afin d'être rapidement informés des nouvelles du village, des alertes météo, des coupures de courant, ou toutes autres choses. Cela permet, en fin de compte, de remplacer l'appareteur du temps passé. Si certaines personnes veulent se joindre à la liste déjà conséquente (33 familles) elles peuvent transmettre leur adresse à la mairie. Pour les personnes n'ayant pas Internet, ou ne voulant pas, pour une raison qui leur appartient, donner leur adresse mail, l'affichage en mairie reste d'actualité.

Site Internet de la commune

4 876 visites

sur l'année 2016

NUMEROS D'URGENCE



SAMU
15



POMPIERS
18



GENDARMES
17

LE MOT DU MAIRE

Nous voici à mi-mandat, avec quelques conseillers cela fait 9 ans que nous oeuvrons pour faire avancer le village. Il y a 3 ans, vous avez décidé de ne nous adjoindre de la jeunesse et c'est très bénéfique pour les idées et le futur.

Quand nous regardons derrière nous, nous voyons le chemin parcouru, et pour tous ceux qui ont participé à ce grand pas en avant, ils peuvent être satisfaits, jamais une municipalité du village n'a tant investi par le passé. Selon nos moyens nous continuerons à faire plaisir à la population.

Aujourd'hui, des personnes me reprochent les travaux réalisés, par des raisonnements haineux qui n'appartiennent qu'à eux. Je ne veux pas rentrer dans la polémique, j'ai une autre expérience de la vie et une solide formation pour faire face à l'intimidation.

On ne gère plus une commune comme il y a seulement 10 ans, il faut se mettre à la modernité, se déplacer, assister à toutes les réunions, faire valoir son point de vue, taper du pied parfois pour se faire entendre. La gestion à la petite semaine c'est terminé, il faut prendre le train en marche, sinon on reste sur le quai, et là, je pourrais fournir des exemples.

Je rendrai hommage aux « vrais » bénévoles de la commune qui collaborent au maintien en bon état du village, que ce soit à la décharge, au vannage, à la salle des fêtes, à la tenue du site Internet, etc... Et surtout en toute honnêteté vis à vis de la municipalité.

Puis je finirai ce mot pour vous aviser que je ne siégerai plus au bureau de l'Association Foncière, je n'en vois plus la nécessité, je rejoins donc la majorité du bureau qui avait compris avant moi et qui n'y siège plus également.

Je remercie les habitants qui, par leurs petits mots, leurs mails, leurs paroles, m'encouragent à persévérer dans mes décisions, et remercient les conseillers qui sont engagés à mes côtés pour le bien du village, et non pour l'immobilisme, qui serait mortel pour notre municipalité dans les changements structurels qui nous sont imposés aujourd'hui.

Le Maire, Christian VOLTERRANI

LE VANNAGE (FIN...)

Enfin le vannage a été mis en place par l'entreprise BOUREAU fin octobre : une structure métallique a été scellée à la place de celle en bois qui n'existait plus. La maçonnerie des murets a été refaite afin de reconsolider le tout.

Les vannes en bois au nombre de trois comme auparavant, seront insérées dans l'ensemble au printemps quand le niveau de la rivière le permettra, la passerelle devant les vannes sera également refaite, redonnant une vision de l'ensemble qui avait disparu.

Nous ne pouvons que nous réjouir pour ce travail réalisé. Patricia et Nicolas, les propriétaires et financiers de cet ouvrage qui alimente les douves du Château, peuvent être fiers de leur combat devant l'adversité. Là encore, la municipalité a su agir, n'est pas restée inactive et n'a pas renoncé devant un dossier qui pourtant semblait bouclé pour la suppression de ce vannage.



Retrouvez l'Echo du village sur Internet : www.autricourt.fr

DEBARDAGE DES SAPINS



Des particuliers ont décidé de vendre les sapins de leurs propriétés. Quoi de plus naturel que de choisir la période où les cours de cette essence sont élevés. Un exploitant s'est mis à l'ouvrage dans le secteur du Val d'Ampe, au début pour deux ou trois propriétaires, ensuite d'autres ont décidé de vendre. Aucun texte de loi sur la forêt ne gère ces exploitations privées, sauf sur des grandes parcelles d'un seul tenant ou du défrichage, ce n'était pas le cas pour nous. Bien sûr le débardage a mis à mal les chemins déjà en mauvais état et dans une période pluvieuse. Vu la quantité de bois à sortir, le Maire a pris la résolution la plus sage, ne pas bloquer le travail de l'exploitant en faisant respecter l'arrêté municipal du tonnage sur les chemins, mais négocier avec celui-ci pour que les camions de transport roulent à vitesse réduite et surtout que les chemins soient remis en état à l'issue de l'exploitation.

Les engagements ont été tenus, l'entreprise BOUREAU a été sollicitée pour empierrer les parties les plus abîmées, la niveleuse a été passée sur l'ensemble des chemins, un coup de cylindre a fini le travail. Cette action de remise en état, diligentée aussi par M. TOUSSAINT, principal propriétaire des friches, a permis de retrouver un chemin dont l'état est nettement meilleur qu'avant le débardage. Merci pour la commune.

DERNIER ACTE DU CERTIFICAT D'URBANISME

Le 22 décembre 2016, le Maire a été convoqué à Dijon à la direction départementale du territoire pour expliquer sa décision, devant une commission, d'avoir fait appel du refus de la délivrance du certificat d'urbanisme en face le cimetière.

Face à une commission d'une trentaine de personnes, constituée de notaires, de Maires (de la région de Dijon), d'écologistes, de représentants de la Chambre d'Agriculture, de personnels de la DDT, le Maire a exposé ses arguments que tous les habitants d'Autricourt connaissent : terrain à l'intérieur de la zone village, installation de jeunes, espoir que d'autres constructions suivent, hors zone inondable, etc ..

Rien n'y a fait, l'intuition de notre Maire est que la décision était déjà prise avant son entrée dans la salle... Des conseils lui ont été donnés : nous devrions faire une carte communale pour désigner les zones constructibles du village, procédure onéreuse, inutile, puisqu'elles seraient déterminées par cette commission, donc la zone cimetière en serait exclue. Par contre les constructions seraient autorisées en zone inondable, dont la délivrance du permis de construire n'incombe qu'au Maire, engageant sa responsabilité.

Aujourd'hui ce dossier est malheureusement clos, mais nous suivons les changements de lois sur l'urbanisme qui vont survenir avec la prise des compétences de la communauté de communes.

DEPOT VAL DES BORDES...

Il y a quelques semaines, l'employé communal avisait le Maire qu'un dépôt d'objets non autorisés avait été effectué au dépôt du Val des Bordes entre 12h et 14h.

Le Maire se rendait sur les lieux et constatait la présence d'un tas conséquent de télévisions, de vieux vélos et de divers déchets qui sont interdits en ces lieux.

Une fouille, permettait de trouver des indices permettant d'identifier les auteurs de ce dépôt sauvage.

La gendarmerie avisée s'est rendue rapidement sur place afin de constater l'infraction de dépôt d'immondices qui est interdit sur ce site et dont les utilisateurs en sont prévenus par panneau. Les indices trouvés leur ont été remis, et une plainte a été déposée par le Maire au nom de la commune.

Deux jours plus tard, les auteurs identifiés, étaient mis en demeure de venir recharger leur dépôt sauvage, sinon la plainte serait transmise au procureur de la République pour poursuites. Le soir même, en présence du Maire, tout était retiré du dépôt par les auteurs des faits. Pour cette fois, tout se termine bien, nous devons tous rester vigilants afin de conserver ce lieu de dépôt dont l'utilité aux habitants n'est plus à démontrer. Nous précisons que les auteurs ne sont pas domiciliés au village.

ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Une loi obligeant toutes les municipalités à faire des travaux d'accessibilités, pour les personnes à mobilité réduite, aux bâtiments recevant du public a été votée il y a une dizaine d'années, son application a été repoussée plusieurs fois, mais aujourd'hui nous sommes contraints à effectuer les travaux dans un délai très court, nous n'avons plus le choix. Pour notre village, deux bâtiments sont concernés : la salle des fêtes et le secrétariat de mairie, l'église ayant une porte latérale de plain-pied. Les travaux pour la salle des fêtes ont été programmés cette année, c'est l'entreprise HAMONT qui effectue les travaux, consistant à faire une rampe en béton le long du mur dans la ruelle du Four afin de rendre la salle accessible aux fauteuils roulants.

Pour le secrétariat, un devis a été également fait, mais une rampe sur le trottoir pose de sérieux problèmes de sécurité et aussi d'esthétique.

Nous devons trouver une autre solution qui serait peut-être la réfection du rez de chaussée de l'ancien logement de la Poste qui est de plain-pied avec le trottoir, et le reface communiquer avec le secrétariat comme jadis. Le Maire en a discuté avec les adjoints et ce projet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Si ce dossier est accepté par le Conseil, il devra être monté rapidement pour être dans les délais de la loi, et aussi bénéficier de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

